



Commission des dynamiques territoriales

5 - Administration générale

Vente du bien immobilier situé à SCHIRMECK, 6 Route de Barembach

Rapport n° CP/2015/497

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités financières du bien immobilier dit « la maison blanche » situé à SCHIRMECK, 6 Route de Barembach.

L'assemblée plénière du Conseil Général a décidé en décembre 2009, dans un objectif d'optimisation de nos implantations territoriales et de valorisation de notre patrimoine, de s'engager dans une démarche, soit d'achat en fonction des besoins, soit de vente de biens ne présentant plus d'utilité pour le Département.

La vente de la maison blanche, route de Barembach à SCHIRMECK faisait partie de ces cessions.

Ce bien immobilier a été transféré au Département du Bas-Rhin en 2006, dans le cadre du contournement de la ville, réalisé alors par l'Etat. Sur le terrain est édifié un bâtiment destiné un temps à une utilisation par ses services.

Compte tenu de l'absence de projet des collectivités publiques pour cet ensemble immobilier, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a souhaité faire appel à l'initiative privée.

Les ventes immobilières des collectivités territoriales échappent aux dispositions sur les délégations de service public et sur les marchés publics, ainsi, le Département du Bas-Rhin restait libre choix tant de la procédure de vente et de ses modalités, que de l'acquéreur.

Ainsi, il a été décidé, après vérification du contenu du dossier de candidatures, de choisir prioritairement la proposition financière la plus avantageuse et pouvant aboutir à la réalisation de la vente dans les meilleurs délais, tout en contrôlant que le candidat retenu était à même de respecter ses engagements financiers.

Le bien a été évalué à 194 000 € par les services de France Domaine ; ce montant est élevé au regard de l'état de délabrement avancé de la propriété.

Il a été proposé de retenir l'offre de Monsieur John FURIGA pour un montant de 100 200 € net vendeur, conformément aux critères de sélection.

Il est précisé que ce montant est inférieur mais compatible avec l'estimation de France Domaine, compte tenu de l'état de délabrement avancé de la propriété.

En vertu de l'article L3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département du Bas-Rhin céderait la parcelle cadastrée sur la commune de SCHIRMECK :

- section 25 n°(A)/78 (numéro provisoire) avec 34 a 75 ca

La vente sera formalisée par un acte notarié. Les frais d'enregistrement et de notaire en sus, restent à la charge de l'acquéreur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation sur proposition de son président :

- approuve la vente de « la maison blanche » située à SCHIRMECK, 6 Route de Barembach, cadastrée sous section 25 n°(A)/78 (numéro provisoire) avec 34 a 75 ca au profit de M. FURIGA au prix net vendeur de 100 200,00 € (cent mille deux cents euros);

- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette vente.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,



Frédéric BIERRY